ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exposition

Question écrite n° 70661

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des droits des femmes sur la censure par la municipalité de Toulouse de l'exposition autour de la bande dessinée « Les crocodiles ». Prévue pour la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre 2014 au square Charles de Gaulle à Toulouse, cette exposition sur le machisme de rue aurait été censurée par les élus majoritaires au motif de son « aspect immoral » et de la « vulgarité » de certaines planches. « Projet crocodile » est à l'origine une bande dessinée d'un artiste franco-belge, dont les dessins racontent des histoires de harcèlement et de sexisme ordinaires. Les hommes y sont représentés en crocodiles verts, et les femmes de manière réaliste en noir et blanc. L'image du crocodile évoque notamment la peur de croiser quelqu'un dans la rue sans savoir s'il va vous faire du mal. Si le thème de l'exposition et certaines planches peuvent parfois paraître choquants, il en va de même du machisme de rue ; l'auteur a simplement pris le parti de représenter la violence vécue par les femmes au quotidien. Une contributrice du site Internet www.regards.fr estime ainsi qu'en censurant cette exposition, les élus UMP toulousains « [nient] aux adolescents le droit d'être sensibilisés aux combats pour l'égalité » et qu'ils « [légitiment] le sexisme au moment même de la journée internationale des violences faites aux femmes ». Le Gouvernement ayant fermement condamné les actes de vandalisme exercés à l'encontre de l'œuvre de M. Paul McCarthy sur la place Vendôme, il estime tout aussi nécessaire qu'il désapprouve officiellement la décision de la municipalité de Toulouse de censurer cette exposition artistique engagée pour la cause de l'égalité femmes-hommes.

Texte de la réponse

La bande dessinée peut être un outil pour sensibiliser le grand public aux violences faites aux femmes et, en l'espèce, au harcèlement de rue, au machisme et au sexisme ordinaire. Les planches en question participent à la lutte contre tous les comportements visant à une domination sur les femmes, contre la violence physique et symbolique à laquelle elles sont encore trop souvent confrontées dans leur vie quotidienne. La bande dessinée est, dans ce cadre, un media intéressant pour toucher un public le plus large possible et faire progresser ainsi la lutte contre les violences faites aux femmes. Pour prévenir et lutter contre ces phénomènes allant du sexisme ordinaire au harcèlement de rue pouvant conduire à des situations de violences à l'encontre des femmes, le Gouvernement, a engagé des travaux afin de permettre un égal accès à l'espace public en saisissant de ces questions le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes en février 2015. Celui-ci a rendu un avis, le 16 avril 2015, portant sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun. Il propose des pistes d'actions concrètes et utiles à la construction des politiques publiques pour la sécurité des femmes. Dans le cadre de cet avis, est cité comme bonne pratique le « projet crocodile » de Thomas Mathieu. Par ailleurs, un groupe de travail, associant les ministères de l'intérieur, des transports et des droits des femmes, ainsi que les transporteurs et autorités organisatrices de transports, a été chargé d'élaborer un plan de prévention et de lutte contre ces violences sexistes. Il devra notamment passer par une large sensibilisation du public. Ce groupe rendra ses conclusions lors du prochain conseil national de sécurité dans les transports en

commun qui devrait se tenir à la fin du premier semestre 2015. En outre, depuis novembre 2013, le Gouvernement a développé, sous la coordination de la mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire, une politique publique en direction des jeunes structurée autour de plusieurs axes visant à sensibiliser, prévenir, former et prendre en charge ces violences. Ainsi, le Gouvernement est impliqué dans la lutte contre le sexisme ordinaire et mène à cette fin des actions qui sont à destination de tous les citoyens et citoyennes.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70661
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : Droits des femmes
Ministère attributaire : Droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 décembre 2014, page 10169
Réponse publiée au JO le : 21 juillet 2015, page 5598